



J'ai un litige à la limite de l'harcelement avec IFDP

Par **nopi52**, le **21/01/2015** à **13:11**

Bonjour,

Je me suis inscrit pour suivre une formation de délégué pharmaceutique en Août 2014.

Depuis fin octobre, je n'arrive plus à payer ma domiciliation car je n'ai plus aucun revenu. Etant belge n'ayant pas travaillé en France mon inscription à pôle emploi est faite mais sans aucune indemnité et je n'ai pas droit au RSA donc depuis fin septembre je suis à 0 euros/mois.

J'ai prévenu la dame(ifdp) qui s'occupe de mon dossier que je n'arrivais plus à payer mais celle-ci se moque complètement de ma situation. Elle me dit que comme Décembre et janvier ne sont pas honorés elle va informer le service juridique. Elle m'a annoncé qu'il n'y avait aucun moyen de stopper la formation ou de la mettre en attente.

Je reçois des appels, des courriers et des mails pour que je régularise ma situation.

J'ai reçu 4 fascicules et je n'ai envoyé qu'un cours au début puis j'ai stoppé sachant qu'il me serait impossible d'honorer mes traites.

Quels sont les recours possibles?
A qui dois-je m'adresser?

Merci de votre aide